



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN



POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM)

SOUTIEN FINANCIER

ACTIVITÉS DE LOISIRS - JEUNES DE 17 ANS ET MOINS

COUCHES, SERVIETTES HYGIÉNIQUES

ET CULOTTES D'INCONTINENCE LAVABLES



6850, chemin Montauban
SAINT-DAMIEN (Québec)
J0K 2E0

 (450) 835-3419
Télécopieur : (450) 835-5538
Courriel : info@st-damien.com

Numéro de la résolution 151-04-2022

SOUTIEN FINANCIER

ACTIVITÉS DE LOISIRS - JEUNES DE 17 ANS ET MOINS

COUCHES, SERVIETTES HYGIÉNIQUES

ET CULOTTES D'INCONTINENCE LAVABLES

PRÉAMBULE

La municipalité de Saint-Damien se soucie du bien-être des jeunes citoyens permanents de sa communauté et de l'importance de donner la possibilité à tous de participer à des sports, activités et disciplines de toutes sortes. Elle inclut également à sa préoccupation les enfants en bas âge et participe à la bonification du plan d'action de la politique familiale en vigueur sur son territoire. À cette fin, elle met de l'avant des mesures de soutien financier aux activités de loisirs destinées aux jeunes de 17 ans et moins et accorde aux parents des bambins un support financier appréciable pour l'achat des couches lavables. De plus, afin de venir en aide à la population en générale une aide financière sera accordée pour l'achat de serviettes hygiéniques et culottes d'incontinence lavables.

DESCRIPTION

Tous les résidents et résidentes de la municipalité de Saint-Damien, âgés de 17 ans et moins, peuvent bénéficier d'une aide financière dans les situations suivantes :

- **SOUTIEN AUX SPORTS, ACTIVITÉS, LOISIRS ET DISCIPLINES HORS TERRITOIRE**

La Municipalité remboursera 35 % du coût d'inscription à l'activité (tout matériel exclus) et ce, jusqu'au montant maximal de 150 \$ par participant, par année.

Prérequis et obligations reliés au traitement de la demande

- ✓ L'enfant inscrit doit être mineur, âgé de 17 ans et moins (aux études) et être domicilié sur le territoire de la Municipalité de Saint-Damien. Une pièce d'identité doit être validée.
- ✓ Fournir un reçu ou facture valable (lisible) avec les informations complètes du fournisseur de l'activité, sport ou discipline (nom, adresse, numéro de téléphone, courriel)

- **RABAIS FAMILLES DE PLUSIEURS ENFANTS PARTICIPANTS**

Aux familles comptant plus d'un enfant, un rabais de l'ordre de 25 % sur les frais d'inscription aux activités locales de la programmation jeunesse des loisirs s'adressant aux enfants âgés de 17 ans et moins (aux études) sera accordé aux 2^e enfant et suivant(s) d'une même famille, jusqu'à concurrence de 100 \$ par participant, par année.

Prérequis et obligations reliés au traitement de la demande

- ✓ L'enfant inscrit doit être mineur, âgé de 17 ans et moins (aux études) et être domicilié sur le territoire de la Municipalité de Saint-Damien. Une pièce d'identité doit être validée.

★ Voir identification avec logo de la PFM dans programmation des loisirs



- **SOUTIEN AUX FAMILLES À FAIBLE REVENU**

Pour les familles avec un revenu familial inférieur à 40 000 \$, un rabais de 50 % sera accordé sur les frais d'inscription à une activité de la programmation★ jeunesse des loisirs de la Municipalité jusqu'à concurrence de 150 \$ par participant, par année.

Prérequis et obligations reliés au traitement de la demande

- ✓ Preuve de revenu familial de l'année précédente à fournir lors de la demande (rapport d'impôt). À présenter en personne à la direction des loisirs.
- ✓ L'enfant inscrit doit être mineur, âgé de 17 ans et moins (aux études) et être domicilié sur le territoire de la Municipalité de Saint-Damien. Une pièce d'identité doit être validée.
- ✓ Le cours, l'activité ou la discipline doit être tenue à Saint-Damien et faire partie de la programmation★ jeunesse des loisirs de la Municipalité.
- ✓ L'enfant doit participer de façon assidue, pour au moins 90 % de la durée établie pour la session ou la séance. À défaut, aucun autre rabais ne sera accordé, dans aucune autre activité, dans un délai de douze mois de la date de l'inscription.

- **SOUTIEN POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES**

Ce programme offre sur présentation de facture de l'année en cours le remboursement de 100 \$ /enfant / année pour les enfants de moins de 24 mois (une seule demande par enfant).



★ Voir identification avec logo de la PFM dans programmation des loisirs

Prérequis et obligations reliés au traitement de la demande

- ✓ Preuve de résidence valide du parent-résident (incluant le bail de location le cas échéant)
- ✓ Copie de l'acte de naissance de l'enfant, du certificat d'adoption ou de la déclaration de naissance sur laquelle figurent le nom et le prénom de l'enfant, sa date de naissance et le nom du parent/résident avec le lien de parenté
- ✓ Copie de la facture ou des factures (l'enfant doit être âgé de moins de vingt-quatre (24) mois au moment de l'achat et la demande doit être présentée dans le délai requis).

• SOUTIEN POUR L'ACHAT DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES LAVABLES

Ce programme offre sur présentation de facture de l'année en cours le remboursement de 25 \$ /personne / année pour les femmes de moins de 50 ans (une seule demande par personne).

• SOUTIEN POUR L'ACHAT DE CULOTTES D'INCONTINENCE LAVABLES

Ce programme offre sur présentation de facture de l'année en cours le remboursement de 50 \$ /personne pour les personnes de plus de 50 ans (une seule demande par personne).

Prérequis et obligations reliés au traitement de la demande

- ✓ Preuve de résidence valide (incluant le bail de location le cas échéant)
- ✓ Preuve pour la date de naissance (ex : carte assurance maladie).
- ✓ Copie de la facture ou des factures (au moment de l'achat et la demande doit être présentée dans le délai requis).

Les demandes d'inscription seront analysées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Advenant que les demandes excèdent l'enveloppe budgétaire allouée au programme, les requérants qui le désirent pourront s'inscrire à une liste d'attente.

Cette initiative est un avantage économique pour les familles qui entraîne une diminution du nombre de couches, serviettes hygiéniques et culottes d'incontinences jetables envoyées au site d'enfouissement, une diminution de notre empreinte écologique et une élimination des odeurs dégagées par ces articles jetées aux ordures ménagères.

PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ AUX SOUTIENS FINANCIERS ACTIVITÉS DE LOISIRS ET SOUTIEN « COUCHES, SERVIETTES HYGIÉNIQUES ET CULOTTES D'INCONTINENCE LAVABLES »

La période annuelle débute le 1^{er} janvier et se termine le 30 novembre de l'année en cours. Les demandes reçues au mois de novembre seront traitées en décembre de la même année. Aucune demande ne sera acceptée après le 30 novembre.

Nous nous réservons le droit

de refuser toute demande qui ne respecte pas les clauses du présent document.

Délai de production de la demande

Les demandes sont traitées une fois par mois, de janvier à décembre de l'année en cours, et sont soumises à la séance ordinaire du conseil. Si la demande est acceptée, un chèque de remboursement sera émis au requérant.

Frais admissibles

Les seuls frais admissibles au soutien financier sont les frais reliés à l'inscription à un sport, à une activité et/ou discipline hors territoire, à un cours de la programmation, aux couches, serviettes hygiéniques et culottes d'incontinences lavables. Conséquemment, les frais de matériel, de transport, de nourriture ou autres frais ne sont pas admissibles.

Limite d'application

Le soutien financier ci-haut ne s'applique pas :

- au programme « Sport-Étude » ou « Art-Étude » offert par les différentes écoles;
- au séjour dans un camp ou une colonie de vacances non spécialisé dans une discipline sportive ou culturelle;
- à une inscription à une association sportive pour laquelle la Municipalité de Saint-Damien offre déjà un remboursement à ses citoyens (ex. : hockey mineur);
- à toute pratique libre d'activité de loisirs (cinéma, ski libre, golf, inscription à une compétition autre que celle des *Olympiques spéciaux*, etc.).

Le soutien financier ci-haut décrit n'est pas applicable lorsque le responsable du sport, activité et/ou discipline est un parent de la famille immédiate du citoyen demandeur (père, mère, frère et sœur).

Reçu pour des fins d'impôts

L'administration du programme ne conserve aucun document original en dossier (ex. : reçu déposé en preuve) – le citoyen doit donc s'assurer de récupérer tout document original déposé lors de la demande de soutien financier.

Remettre le formulaire de demande de soutien financier dûment rempli disponible à la Municipalité ou sur le site web www.st-damien.com